

CERTIFICAT DE PRODUITS

Délivré conformément aux articles L. 433-3 à 433-11 et R.433-1 à R. 433-2 du Code de la Consommation suivant le Règlement technique constitué des Règles de certification et des Prescriptions techniques VT

N° SITE

645

SITE DE PRODUCTION

ARINO DUGLASS SA

Pol. Ind. Royales Bajos

E- 50171 LA Puebla DE Alfinden (ZARAG.)

TÉL 34 976 10 80 08 FAX 34 976 10 82 37

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT

1 MARS 2022

au

31 AOÛT 2022

VITRAGE TREMPÉ
THERMIQUEMENT

CERTIFIÉ

VITRAGE TREMPÉ
THERMIQUEMENT HST

CERTIFIÉ

TYPES DE VITRAGES FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI SPÉCIFIQUE

émaillé

certifié

TYPES DE VITRAGES FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI SPÉCIFIQUE

émaillé

certifié

MARQUAGE OBLIGATOIRE DES VITRAGES CERTIFIÉS

MARQUES DE FABRICATION

DUGLASS

NORMES DE RÉFÉRENCE

EN 12150 ou EN 14179

SITE

CEKAL 645

indicateurs
optionnels de
performances*

*à titre informatif

Voir pages 2 et 3 du certificat pour plus amples informations

plinf

Présidente du Conseil d'administration

Spéul

Président du Comité de Certification



Accréditation
n° 5-0510
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le présent certificat remplace les certificats, précédents ou échus, visant le même site de production; il atteste des moyens mis en oeuvre par celui-ci pour fabriquer des vitrages conformes aux critères de qualité du Programme de certification, dont les exigences sont librement consultables sur le site www.cekcal.com. Les certificats sont délivrés après contrôles en usine, essais... réalisés par des organismes d'inspection et d'essais indépendants.
La reproduction de ce certificat n'est autorisée que sous sa forme intégrale.



CEKAL Association * 25 rue de Ponthieu * F- 75008 Paris
Tél: +33(0)1 47 23 06 65 * www.cekcal.com

La certification CEKAL porte sur la qualité des vitrages : l'assemblage, la durabilité, l'aptitude à l'emploi de différents types de vitrages.
La mise en oeuvre des vitrages certifiés fait l'objet de documents de référence.

PORTÉE DU CERTIFICAT

Validité du certificat
Le certificat autorise le site de production titulaire à marquer CEKAL les vitrages produits selon les conditions prévues par le Règlement technique de CEKAL, et ce pour une période donnée. Les produits certifiés pendant cette période de validité, en général 6 mois, restent certifiés lorsque cette période est échue. Les certificats sont renouvelés périodiquement après contrôles réalisés par des organismes indépendants mandatés par CEKAL.
Produits visés par le certificat
Les produits certifiés doivent répondre aux exigences du Règlement technique établi par CEKAL - voir www.cekal.com/ Référentiel /Prescriptions techniques Vitrages Trempés. Un centre de production peut demander la certification pour les familles de vitrages trempés suivants: - le vitrage trempé thermiquement - le vitrage trempé thermiquement THS (Heat Soak Test) - traitement complémentaire des vitrages pour réduire les risques de casse spontanée dus à des inclusions, <u>Type de vitrages inclus d'office dans le périmètre du certificat</u> Le site de production peut marquer CEKAL le type de vitrages suivant, sous condition de respecter les exigences du Règlement technique - voir www.cekal.com pour les conditions spécifiques à ce type de vitrage : - vitrages trempés à couches. Ce type de vitrages fait partie intégrante de tout certificat vitrage trempé. De ce fait il n'est pas repris sur la première page du certificat. <u>Type de vitrages faisant l'objet d'un suivi spécifique</u> Le type de vitrages suivant fait l'objet d'une attribution par CEKAL après contrôle sur site et essai. Le site de production peut alors marquer CEKAL sous condition de respecter les exigences du Règlement technique- voir www.cekal.com : - vitrage trempé émaillé (dont l'une des faces est revêtue partiellement ou totalement par un émail). Les types de vitrage faisant l'objet d'un suivi spécifique sont attribués pour une famille de vitrage donnée. Ces types de vitrages figurent sur le certificat avec la mention "certifié" le cas échéant.

MARQUAGE

Séquence de marquage
Le marquage est la preuve visible et indélébile de la certification. L'objet du marquage est de permettre l'identification des produits. Le marquage indique successivement : - le nom du centre de production ou la marque choisie par le fabricant pour sa gamme de produit, - la référence aux normes en vigueur : - EN 12150 pour les vitrages traités thermiquement, - EN 14179 pour les vitrages traités Heat Soak - le mot CEKAL indique l'engagement du fabricant sur la conformité du vitrage au Règlement technique de la certification CEKAL, - le numéro de centre de production attribué par CEKAL (en 3 chiffres) La séquence de marquage est apposée sur le produit de manière indélébile.
Indicateurs optionnels de performances
<u>Sécurité des personnes</u> Au regard de la norme EN 12600, les principales classes de performances sont les suivantes (de la performance la plus élevée à la moins élevée) : - 1C1 - 1C2 - 1C3

USE OF THE TG CERTIFICATE



**CEKAL certification concerns quality of glazing: assembly, durability, and usability of different types of glazing.
The installation of the certified glazing is described in specific reference documents.**

CERTIFICATE SCOPE

Certificate validity
The certificate authorizes the production site holding it to mark CEKAL on the glazing it produces in compliance with the conditions specified in CEKAL's Technical Rules, and for a given period. The products certified during this validity period, usually 6 months, remain certified once this period is over. The certificates are periodically renewed following tests and inspections performed by independent bodies mandated by CEKAL.
Products concerned by the certificate
The certified products must comply with the requirements of the Technical Rules established by CEKAL – see www.cekal.com/Référentiel/TG technical rules. A production centre may apply certification for the following tempered glazing families: - tempered glazing (thermally toughened) - Heat Soak tempered glazing (thermally toughened) (Heat Soak Test) - consisting of retreating the glazing to reduce the risks of thermal breakage due to inclusions. <u>Types of glazing automatically included in the scope of the certificate</u> The production site may mark CEKAL on the following types of glazing, provided that the requirements of the Technical Rules have been complied with – see www.cekal.com for the specific requirements for each type of glazing: - tempered glazing with coating These glazing types are an integral part of any tempered glazing certificate, and therefore are not repeated on the first page of the certificate. <u>Types of glazing subject to specific monitoring</u> The following types of glazing are certified by CEKAL following inspection and/or testing on site. The production site can then mark CEKAL on the products, provided that the requirements of the Technical Rules have been complied with – see www.cekal.com for the specific requirements for each type of glazing : - enamelled tempered glazing (one of the surfaces is partially or totally covered by enamel) The types of glazing subject to specific monitoring are attributed for one given glazing family. These types of glazing appear on the certificate with the indication "certified" in this case.

MARKING

Marking sequence
The marking is the visible and indelible proof of the certification. The purpose of the marking is to allow product identification. The marking successively indicates : - the name of the production centre or the brand name chosen by the manufacturer for his product range, - the reference to the prevailing standards: - EN 12150 for tempered glazing, - EN 14179 for Heat Soak tempered glazing - the word CEKAL attests to the manufacturer's commitment to ensure that the glazing complies with the Cekal certification's Technical Rules, - the production centre No. assigned by CEKAL (3 digits), The marking sequence must be indelibly marked on the product.
Optional performance indicators
<u>Protection of individuals</u> -According to EN 12600, the main performance classes are: (from highest to lowest performance) - 1C1 - 1C2 - 1C3